



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 janvier 2022 à 20H00

**Date de la convocation : 18 janvier 2022.**

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Absents excusés:** CHAMBARD Nathalie, COULON Arnaud, ROHRBACH Daniel

**Pouvoirs :** CHAMBARD Nathalie donne pouvoir à LARDET Denis, COULON Arnaud donne pouvoir à BERNARD Stéphanie, ROHRBACH Daniel donne pouvoir à CHARVET Corinne

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** REVEL Grégory

✗ **Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et 2 absentions de personnes absentes.

En préalable, M. le maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré Daniel ROHRBACH, membre du conseil municipal. Ce dernier l'a informé qu'il a déménagé de la commune et qu'il ne pourra plus s'investir pour cette dernière. Il va donc adresser sa démission à M. le maire. Celle-ci prendra date à réception de son courrier. Daniel ROHRBACH faisait partie du conseil municipal depuis 2014, M. le maire salue son implication.

#### **1) OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le maire indique au conseil municipal qu'il faut ouvrir dès maintenant des crédits d'investissement au budget primitif de la commune 2022 ainsi qu'au budget assainissement 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.1612-1 du CGCT donnant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant, pour le budget primitif communal et pour le budget assainissement, il est nécessaire de payer des factures d'investissement qui arriveront d'ici le vote du définitif du budget 2022, prévu le 03 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget primitif communal 2022 et au budget assainissement 2022 et s'engage à inscrire au budget primitif et au budget assainissement les recettes correspondantes :

COMMUNE			
Chapitres	Opération	Montant inscrit en 2021	Ouverture de crédits anticipés 2022
2116	134 (cimetière)	8 500.00	2 100.00
2111	145 (acquisitions)	9 000.00	2 250.00
21534	164 (électrification)	28 750.00	7 100.00
2315	178 (RD Sud)	497 000.00	124 250.00
2183	184 (informatique)	7 104.00	1 770.00
2313	2019 3 (extension vestiaires foot)	390 430.86	50 000.00
2151	2021 2 (voirie)	101 000.00	25 250.00
2313	2021 3 (réhabilitation maison sibellas)	40 195.95	10 000.00
2183	92 (matériel)	40 199.00	10 000.00
2313	93 (bâtiments communaux)	82 190.00	20 500.00
BUDGET ASSAINISSEMENT			
Chapitres	Opération	Montant inscrit en 2021	Ouverture de crédits anticipés 2022
2158	26	482 464.70	120 600.00

#### **2) CAPTURE DE NUISIBLES**

M. le maire expose au conseil que chaque année la société de chasse, qui dispose de licences piégeurs, participe à la lutte contre la prolifération de nuisibles invasifs comme les ragondins et les rats musqués. Chaque année la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ain vérifie le nombre de captures et délivre un certificat (Pour exemple sur l'année 2021 : 103 ragondins).

Cette action pour l'environnement a un coût et M. le maire propose au conseil de verser à la Société de Chasse de Manziat sur présentation du récépissé délivré par la Fédération départementale des Chasseurs de l'Ain, la somme d'un euro par capture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le versement à la société de chasse de Manziat, de la somme d'un euro par ragondin ou rat musqué capturé et répertorié sur le récépissé délivré par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain et s'engage à inscrire au budget primitif de la commune la recette correspondante.

## **Divers**

### **Office de tourisme :**

Vernissage de l'exposition templiers – 14 janvier : C. Charvet s'est rendue à l'inauguration de l'exposition à l'office de tourisme de Bâgé, exposition intéressante qui a déjà été présentée en Belgique.

### **SCOT :**

Conseil syndicat 30 novembre : le SCOT arrive à son terme. Le PLUi devra donc se mettre en corrélation avec celui-ci.

### **Comptes rendus des commissions :**

#### **Commission finances :**

La commission se réunira le 28 février afin de faire un point sur le budget qui sera voté le 03 mars 2022.

#### **Commission assainissement environnement :**

Réunion du 02 décembre : Il a été convenu que les 104 peupliers arrivés à maturités situés au stade de foot soient vendus à une entreprise qui aura en charge, l'abatage, la valorisation des futs et des branches, le broyage des souches, le nettoyage du site et la replantation. D'autres sujets seront vendus à Chassagne (côté Pinoux), ce site ne sera pas replanté mais laissé à la repousse naturelle.

Réunion SAUR/Agence 01 du 13 décembre : l'audit sur la délégation de service public est en cours, une prochaine réunion aura lieu le 31 janvier

#### **Commission Bâtiments :**

La commission s'est réunie le 15 décembre pour faire la synthèse des travaux 2021 et les projets 2022. Le compte-rendu a été adressé à l'ensemble des conseillers.

Travaux réalisés en 2021 : WC public, bureau crédit agricole, vestiaires du foot, étude cimetière, portail du bar le Manziaty, carreaux fendus salle des fêtes, peinture des halls de l'école, installation d'éclairages leds à l'école, recellement de pierres à l'église, bordures au boudodrome, isolation des combles (école, mairie et bâtiment informatique)

#### **Prévisions 2022 :**

- Changement des fenêtres et des volets de la bibliothèque.
- Rénovation des WC de l'école
- La réhabilitation de la Maison Sibellas en MAM : le marché public de travaux a été lancé (retour le mercredi 2 février 2022). M. le maire et la Directrice Générale des Services ont rencontré, ce 4 janvier 2022, les deux assistantes maternelles qui devraient occuper ce bâtiment, leur projet est bien avancé et la MAM pourrait ouvrir en octobre 2022.

#### **Divers :**

Le 11 décembre : accueil de la municipalité de Crêches sur Saône qui a un projet de cantine scolaire, en présence du président de l'association Restaurant Scolaire

Le 17 janvier : les défibrillateurs ont été contrôlés par la Communauté de Communes Bresse et Saône

Le 20 janvier : contrôle des alarmes incendies des bâtiments

Le 21 mars : visite de contrôle sécurité périodique de l'école

### **Commission urbanisme :**

D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les demandes d'urbanisme (permis et demandes de travaux) peuvent se faire directement sur internet. Un article est consacré à ce sujet dans le Manziat Infos.

Fiscalité de la taxe d'aménagement : on constate une augmentation de 6.91% de la valeur forfaitaire au m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier pour passer à 820.00 € H.T. le m<sup>2</sup>. Cette valeur forfaitaire est calculée par l'Etat, les taux départemental et communal s'appliquent sur cette valeur pour obtenir le montant de la taxe.

Evolution des dossiers d'urbanisme : D. CATHERIN présente au conseil municipal un graphique de l'évolution des dossiers d'urbanisme sur ces dernières années. Cette année 22 maisons individuelles, 14 piscines, 10 panneaux photovoltaïques.

### **Commission PLUI :**

Réunion commission 17 janvier : La réunion du COPIL du 9 décembre avait pour objectif de faire un point de concordance avec le SCOT sur les surfaces de zonages, s'en est suivi une réunion de la commission PLUI de la commune le 17 janvier sur ce sujet. Le PLUI autorise notre commune à un maximum d'extension de zone constructible de 8,7 hectares hors dents creuses. Notre demande étant de 10,14 ha, il faut donc sortir cet excédent de 1,44 ha. La commission a donc rétréci une zone afin d'être en conformité avec le SCOT. Les modifications de zonages ainsi que certaines demandes concernant le règlement écrit ont été transmises au bureau d'études.

La prochaine étape du PLUI se fera par une rencontre avec les services de l'Etat et assimilés le 28 janvier pour présenter le nouveau PADD du PLUI.

### **Commission communication :**

La commission s'est réunie le 6 décembre pour la réalisation du bulletin annuel et le 19 janvier dernier pour celle du Manziat Infos qui sera distribué le dernier week-end de janvier.

### **Commission manifestations :**

Réunion du 8 décembre : la commission a validé la reconduction du spectacle humoristique cette année, le choix des humoristes devra être validé par la commune. La date est avancée au 8 octobre 2022.

Point décors de Noël : les illuminations et décorations de Noël ont connu un franc succès.

M. le maire et S. BERNARD remercient tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour que la commune soit illuminée pendant toute cette période de fêtes.

### **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :**

Conseillers numériques : M. le maire, N. CHAMBARD, la Directrice Générale des Services ont rencontré, le 11 janvier dernier le SIEA qui met en place des conseillers numériques. Une permanence sera assurée à compter du 1<sup>er</sup> février en mairie de 14h30 à 19h. Une information est faite dans le Manziat Infos. Le conseiller numérique travaille en collaboration avec les bénévoles des cours informatiques, les deux activités sont complémentaires.

Opération 1<sup>ère</sup> pages bibliothèque : Le 4 décembre, M. le maire et A. APPERT se sont rendus en bibliothèque où les enfants ont pu recevoir le livre offert par le département.

Amicale des pompiers - le 15 janvier, M. le Maire et N. CHAMBARD se sont rendus à l'assemblée générale. Une nouvelle recrue Lola Pernin, un pompier est démissionnaire Jérôme Delacressonnière. Un voyage est prévu au mois de septembre à Pragues. Les vœux du maire n'ayant pas eu lieu, M. le maire remettra les médailles aux pompiers prochainement.

Cours informatiques : Il y a 9 personnes inscrites pour la prochaine session qui compte tenu de la situation sanitaire aura lieu en octobre.

Conscrits : En raison de la situation sanitaire, les conscrits ont pris la décision de reporter leur manifestation prévue initialement en février. Les dates seront confirmées ultérieurement.

### **Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :**

Aménagement de l'entrée sud de Manziat : Une réunion a eu lieu le 18 janvier avec la commission voirie et le cabinet VDIIngénierie afin d'avancer sur les plans.

A. COULON a également rencontré les deux riverains concernés par des alignements. Les travaux d'enfouissement débuteront début mars, l'entreprise devra informer les riverains. La prochaine réunion est prévue le 01 mars. Une rencontre avec les riverains de la RD 933 et de la RD 1 aura lieu prochainement

A. COULON s'est rendu le 7 janvier dernier à la réunion d'information aux communes riveraines de la Saône des communautés de communes Bresse et Saône et terres de Bresse du PAPI « Val de Saône et côte viticole ». Un point sera fait lors du prochain conseil.

**Questions diverses**

Aucune question diverse.

(Séance levée à 22h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,